



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-086

Attribution d'une subvention forfaitaire aux nouvelles associations villemuriennes participant au projet de street art « Dans nos murs »

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 03 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 octobre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à M. Marc SENOUQUE,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,
M. Alain BALLO a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Brigitte BERTO,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO.

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 08 | Membre absent - 01

Exposé

Dans le cadre de sa politique culturelle et de valorisation de l'espace urbain, la Commune de Villemur-sur-Tarn a initié le projet « **Dans nos murs** », un projet artistique participatif visant à embellir les murs extérieurs du vélodrome municipal par la réalisation de fresques de street art.

Ce projet a pour objectif de favoriser la création artistique, l'appropriation de l'espace public par les habitants et la participation active des associations villemuriennes et des citoyens à la vie de la commune.

Une première délibération n°2025-065 du 22 septembre 2025 a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire de 50 euros à chaque association participant au projet « Dans nos murs ».

De nouvelles associations villemuriennes se sont portées volontaires pour participer à la réalisation de fresques murales dans ce cadre : UNION SPORTIVE VILLEMUR FRONTON (Rugby), LAS GROULOS LONGAGNOS, VILLEMUR BASKET CLUB, LES DOIGTS D'OR, CEMA.F (Centre d'Enseignement Musical Alisson. F) et ASV CYCLISME.

Afin de soutenir leur engagement bénévole et contribuer aux frais occasionnés (achat de peinture, matériel, etc.), la commune propose donc d'attribuer à chacune de ses associations participantes la **subvention forfaitaire d'un montant de 50 euros** sous réserve de sa participation effective, c'est-à-dire d'une fresque réalisée en entier.

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention forfaitaire de 50 euros à chaque association participant au projet « Dans nos murs » ;
- **D'autoriser** le versement de la subvention de 50 euros aux associations : UNION SPORTIVE VILLEMUR FRONTON (Rugby), LAS GROULOS LONGAGNOS, VILLEMUR BASKET CLUB, LES DOIGTS D'OR, CEMA.F (Centre d'Enseignement Musical Alisson. F) et ASV CYCLISME ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 24 | Contre – 00 | Abstentions – 04

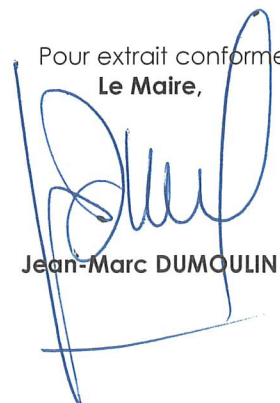
La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN